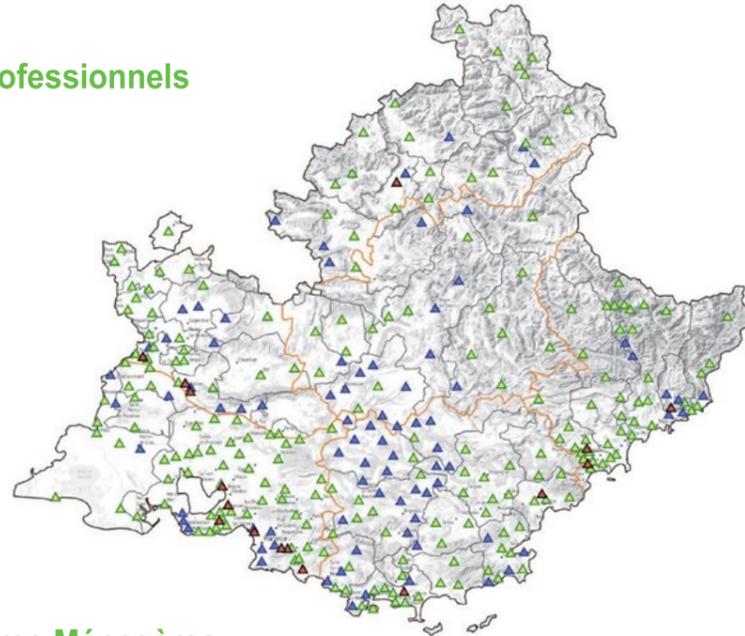


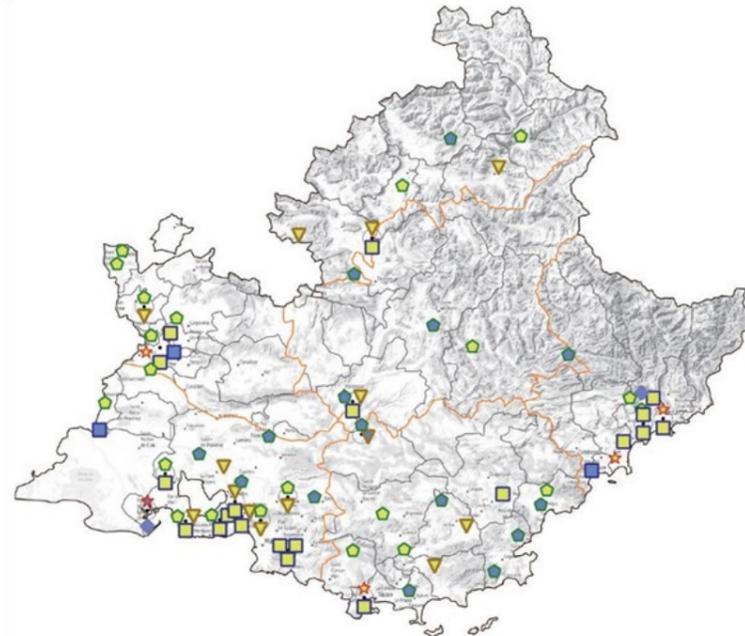
Déchèteries acceptant ou non les professionnels

-  Déchèteries publiques ouvertes aux professionnels
-  Déchèteries publiques réservées aux particuliers
-  Déchèteries réservées aux professionnels
-  Limites départementales
-  EPCI compétents en matière de gestion des déchets



Installations de Traitement des Ordures Ménagères

-  Centre de tri n'accueillant pas de DAE
-  Centres de tri accueillant des DAE
-  Centre de compostage n'accueillant pas de DAE
-  Centre de compostage accueillant des DAE
-  Centre de TMB n'accueillant pas de DAE
-  Centre de TMB accueillant des DAE
-  UVE n'accueillant pas de DAE
-  UVE accueillant des DAE
-  ISDND n'accueillant pas des DAE
-  ISDND accueillant des DAE
-  Limites départementales
-  EPCI compétents en matière de gestion des déchets



OUTILS A DISPOSITION

www.dechets-chantier.ffbatiment.fr
www.imaterio.fr

Source : Observatoire Régional des Déchets - Données INSEE, Données GERE 2017 consolidées, RPO 2017, Enquête ITOM 2017.

observatoire-dechets@maregionsud.fr

www.ord-paca.org

Date de publication : septembre 2019 - Réalisation : Observatoire Régional des Déchets - Unité Etudes & Projets de Développement Durable des Territoires



DÉCHETS D'ACTIVITÉS ECONOMIQUES

Non Dangereux
Non Inertes

Qu'est-ce qu'un déchet d'activité économique ?

On appelle communément Déchets d'Activités Économiques (DAE) tous les déchets qui ne sont pas des déchets ménagers (article R.541-8 du Code de l'environnement).

Il s'agit des déchets provenant des 665 000 établissements de la région :

- Entreprises industrielles
- Entreprises de BTP
- Artisans et commerçants
- Services publics (écoles, administrations, ...)
- Professionnels de santé (hôpitaux publics, cliniques privées, médecins, ...)
- Services tertiaires
- Particuliers hors de leur domicile (déchets des établissements recevant du public, transports, ...)

La région **Provence-Alpes-Côte d'Azur** produit plus de **7%** de la richesse nationale.

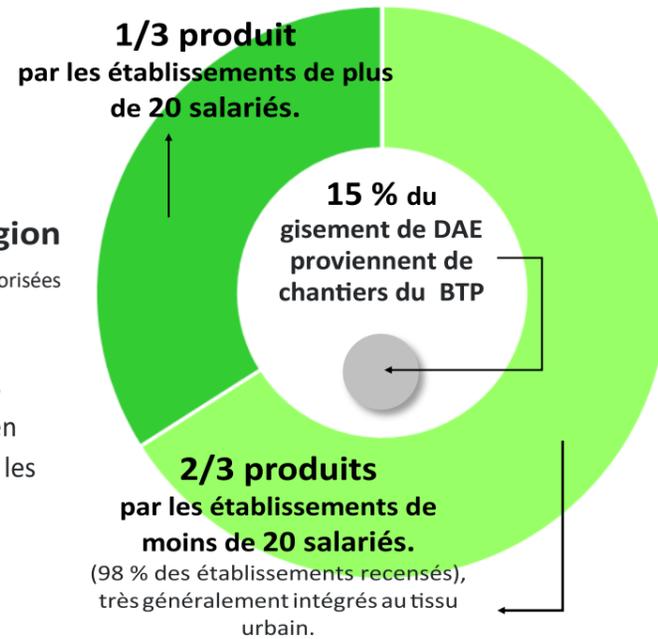
GISEMENT THÉORIQUE ESTIMÉ DE DAE NON DANGEREUX NON INERTES

6,2 millions de tonnes* pour 665 000 établissements recensés sur la région

* dont 3,1 millions de tonnes produites par Arcelor Mittal exclues car valorisées à 99 % (en partie par traitement interne)

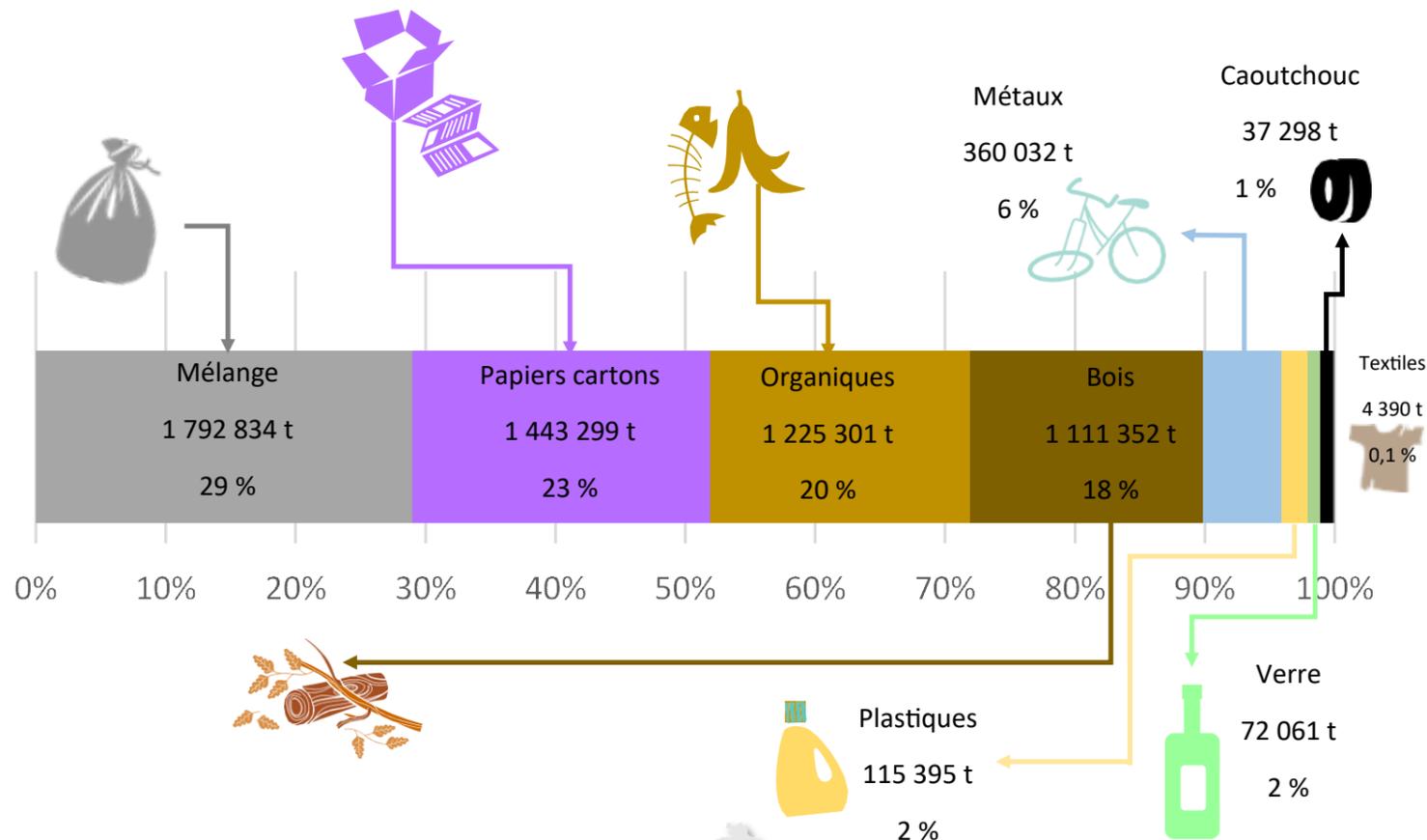
Les DAE sont principalement collectées par les opérateurs privés. Toutefois, une part non négligeable est collectée en Provence-Alpes-Côte d'Azur par le service public ; ce sont les "Assimilés" et Déchets Ménagers et Assimilés (DMA).

Ils sont collectés en mélange avec les déchets ménagers.

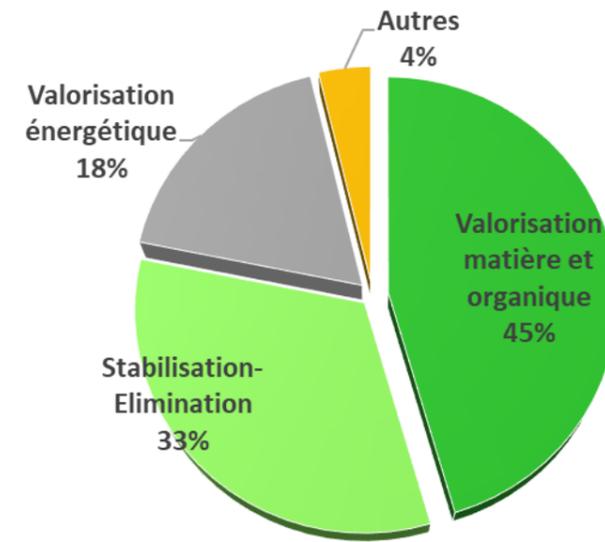


Types de matériaux "potentiellement" valorisables

71 % du gisement de Déchets d'Activités Économiques (non dangereux non inertes) sont valorisables



TRAITEMENT DES DAE NON DANGEREUX NON INERTES



3,5 millions de tonnes de Déchets d'Activités Économiques

(non dangereux non inertes) ont été collectés et traités via des filières réglementaires dont près d'1 million de tonnes dans les mêmes installations que les Déchets Ménagers et Assimilés (DMA).

- **45 %** de ces Déchets d'Activités Économiques ont fait l'objet d'une valorisation matière (objectif 2025 : 65 %)
- **8 %** sont traités à l'étranger
- **37 %** de ces déchets seraient collectés par le service public (objectif 2025 : 20 %).

1,3 million de tonnes ne sont pas tracées

(traitements internes, réemploi et réutilisation, filières non réglementaires, sous-estimation de la part collectée par le service public, surestimation de la production de déchets, etc.)

